

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 26 février 2024, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat du vendredi 15 mars 2024 à 09h00 au lundi 15 avril 2024 à 18h00. À cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné : Monsieur Jacky DECOOL en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire, précision faite que le dossier d'enquête et la permanence de Faverges-Seythenex se tiendront au siège de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	Lundi au Jeudi Vendredi	09h00-12h00 / 13h30-16h00 09h00-12h00 / 13h00-15h30
CHEVALINE	Mardi, jeudi, vendredi	09h00-12h00
DOUSSARD	Lundi au vendredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
GIEZ	Lundi Mercredi Jeudi	17h30-19h00 08h00-11h30 14h00-17h30
LATHUILE	Lundi, mardi, mercredi Vendredi	08h30-12h00 08h30-12h00 / 14h00-17h00
SAINT-FERREOL	Lundi Mercredi Vendredi	09h00-12h00 / 13h30-17h30 09h00-12h00 11h00-17h00
VAL DE CHAISE	Mardi, mercredi Vendredi	09h00-11h45 14h00-17h15

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la CCSLA, [Communauté de communes des sources du lac d'Annecy - CCSLA - Accueil \(cc-sources-lac-annecy.com\)](http://www.cc-sources-lac-annecy.com) et sur la plateforme <http://www.registre-dematerialise.fr/5249>

Les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLUi pourront être :

- Consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus,
 - Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, 32 route d'Albertville - 74210 Faverges-Seythenex, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.
 - Déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/5249
 - Adressées au commissaire enquêteur par courriel : enquete-publique-5249@registre-dematerialise.fr
- À cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la CCSLA et au registre numérique est mis à la disposition du public à la CCSLA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC LE :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00, en mairie de LATHUILE
- Lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h00, en mairie de DOUSSARD
- Vendredi 29 mars 2024 de 14h00 à 17h00, en mairie de VAL DE CHAISE
- Vendredi 05 avril 2024 de 14h00 à 17h00, en mairie de SAINT-FERREOL
- Mardi 09 avril 2024 de 09h00 à 12h00, en mairie de CHEVALINE
- Jeudi 11 avril 2024 de 14h00 à 17h00, en mairie de GIEZ
- Lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18h00, au siège de la CCSLA

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 ans à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège de la CCSLA aux heures et jours habituels d'ouverture au public.